



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 24 juin 2024**

Date de la convocation : mardi 18 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (excusée du n° 17 au n° 21), M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND (excusé du n° 50 au n° 57), Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE (excusée du n° 13 au n° 21), M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE (excusé du n° 48 au n° 53), Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (jusqu'au n° 12), Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à M. Gilbert DANAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO à compter du n° 13)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 5 Cours Léon Bérard - Cession de la parcelle DH n°0078 à l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La parcelle cadastrée section DH n°78 d'une superficie de 66 m², située à l'intérieur de l'emprise foncière de l'Institut du Travail Social (ITS), appartient à la Ville de Pau. (Voir plan de situation en annexe)

L'ITS entretient ce terrain depuis des décennies. Par conséquent, il convient de procéder à la régularisation foncière.

Par avis ci-joint, en date du 4 août 2023, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a estimé la valeur vénale du foncier à 66 € HT. Les frais d'acte incomberont à la Ville.

Ce montant a été accepté par la direction de l'ITS.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 17 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de céder la parcelle cadastrée section DH n°78, d'une superficie de 66 m² à l'Institut du Travail Social Pierre Bourdieu au prix de 66 € HT ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ladite cession ;**
- 3. Décider de faire recette de cette cession au budget général de la Ville.**

Ne prend pas part au vote : Mme Marie-Laure MESTELAN

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU